



Et pour quelques millions d'Euros de plus !

Mesdames et Messieurs les décideurs, les magistrats, les avocats, les acteurs du social, de la justice et de l'enfance, les parents, les médias et tous ceux qui ont une conscience collective et foi en l'éducation...

...Nos enfants en difficulté sont à vendre !

Après la santé, les transports et bien d'autres, c'est au tour des jeunes sous main de justice, et plus particulièrement les enfants dit délinquants de devenir une marchandise à capter pour les voraces qui en veulent toujours plus.

Depuis 1945, c'était une limite à ne pas franchir. Malgré les politiques répressives successives, les stigmatisations à des fins politiciennes, les jeunes dits délinquants restaient confiés à une administration d'État : la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Bien sûr, en 75 ans les sigles et les appellations ont changés. Les modes d'actions et les orientations ont évolué. Mais le principe était incontournable : la justice, la protection et le suivi des enfants en danger étaient assurés par le service public, dénué d'intérêt commercial !

Ce principe d'une justice spécifique, adaptée, régaliennne, avec des personnels recrutés par concours, formés et appartenant à une administration d'État, garante des libertés et du respect de l'intérêt des mineurs, est en passe d'être bradé au bénéfice de grands groupes privés qui depuis déjà plusieurs années ont fait main-basse sur tous les appels d'offre possibles.

Bien loin de l'affirmation d'une « concertation générale des acteurs de la justice des enfants », dans son interview du 13 juin sur France Inter, entre charabia loin de la réalité des procédures actuelles et approximation, la Garde des Sots, a affirmé qu'elle s'était entourée « d'élus » pour l'aider dans sa construction de la réforme. A bon entendeur, allez ré-écouter !

Les orientations de cette réforme marquent un tournant inédit d'abandon au privé d'un des rôles essentiels dans notre société : la garantie d'une justice neutre, impartiale et égale dans son application. Au-delà des considérations financières, énorme enjeu, ce sont les fondements de

l'éducation et de l'esprit de l'ordonnance de 45 qui sont bafoués en même temps que ces jeunes seront « sous-traités » par l'associatif de manière généralisée dans toute la France.

En tête de liste des associations privilégiées, le groupe SOS, dont le dirigeant était délégué national « d'En marche ! » et, depuis décembre 2017, membre du bureau exécutif du parti présidentiel... On fait un lien ?

Le gouvernement aux manettes enfonce un des derniers clous pour un enterrement en règle : après l'annonce des 15 nouveaux Centres Fermés donnés au privé, ce sera le tour des mesures éducatives en alternatives aux poursuites (qui fondent le principe de prévention) et les mesures judiciaires d'investigation de l'enfance en danger, qui seront retirées à la PJJ. Soit tout un pan essentiel du dispositif d'accompagnement de milieu ouvert des agents de la PJJ, qui œuvre pour la détection, la prévention et l'orientation des jeunes en difficultés.

Les expériences en la matière ont déjà fait beaucoup de dégâts, notamment par la multitude des incidents et actes de maltraitance qui sont survenus dans les CEF et CER associatifs, avec des audits, des enquêtes, des fermetures administratives ou des suspensions d'activités. L'opinion publique est bien entendu loin d'imaginer ce qui se passe réellement dans ces structures. Pourtant, madame HAZAN, Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté, en fait le rapport à la ministre chaque année !

Notre expertise, nos outils, notre savoir faire, et notre position régaliennne, qui sont pourtant reconnus par tous les acteurs de la justice et de la protection des enfants : **balayés !** Cette manière de bafouer notre travail et de nier notre spécificité va au-delà du manque de considération, **c'est l'anéantissement de nos missions au sein du ministère.**

Il est hors de question de laisser nos enfants devenir une vulgaire marchandise dans la plus pure tradition du XIXème siècle. Il est impératif que chacune et chacun prenne conscience de l'enjeu : la réforme de la justice des enfants viendra légitimer dans la loi cette marchandisation.

Ensemble, unis, nous pouvons refuser cette fatalité et l'empêcher !